

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-09-065

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présent(s) : 20
Nombre de suffrages exprimés : 26
Nombre d'absent(s) : 7
Nombre de pouvoir(s) : 6

Vote :

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le quatorze septembre deux mille vingt-trois, à 20h20, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 7 septembre 2023

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Hélène DE SIMONE, Alain THOLOT, Marcelle DJOUHARA, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Stéphane VILLARD, Martine CHARLES, Pierre PASQUIER, Margot SOLVIGNON, Christelle PLUCHAUD, Marc COMBETTE, Florence CHEUCLE, Marie-Pierre SEON, Serge TRIOULEYRE, Odile PHILIPPON, Henri CELLIER, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Christiane CLUZEL, Florence GAVARD, René MEASSON, Claude TOUILLOUX, Corinne VERDIER, Frédéric PER,

Membre(s) absent(s) :

Arnaud DE MAZENOD

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Christiane CLUZEL à Odile PHILIPPON, Florence GAVARD à Margot SOLVIGNON, René MEASSON à Stéphane VILLARD, Claude TOUILLOUX à Serge TRIOULEYRE, Corinne VERDIER à Marie-Pierre SEON, Frédéric PER à Marc COMBETTE

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Patrice BRAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN DE LA COMMANDE PUBLIQUE / ASSISTANCE JURIDIQUE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ ET LOIRE FOREZ AGGLOMERATION - AVENANT N°2 - APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20230914-2023-09-065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2023

Publication : 23/09/2023

Par délibération du 7 février 2019, la commune a adhéré au service commun de la commande publique / assistance juridique, porté par Loire Forez Agglomération, avec effet au 1^{er} mars 2019.

Par délibération du 15 septembre 2022, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°1 à cette convention modifiant les missions du service commun.

L'annexe 2 référencée à l'article 9 de la convention initiale et relatif aux conditions financières et modalités de remboursement est remplacée par l'annexe 1 de l'avenant n°2.

Pour une meilleure adéquation avec la réalité du temps passé par procédure de marchés publics, le nombre d'unités d'œuvre associé à certaines de ces procédures est modifié et applicable à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide :

- D'approuver l'avenant n°2 à la convention d'adhésion au service commun de la commande publique / assistance juridique entre la commune de St Marcellin en Forez et Loire Forez Agglomération.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 21 SEPTEMBRE 2023

**Le Maire,
Eric LARDON**



**Le Secrétaire de séance
Patrice BRAUD**

A blue ink signature of Patrice Braud, consisting of stylized initials and a surname.